

<http://jesuschristenfrance.fr/chretiens-confrontes-a-des-lois/article/violences-policieres-sur-decisions-gouvernementales-une-derive-de-type>

Violences policières sur décisions gouvernementales : une dérive de type totalitaire

- Chrétiens confrontés à des lois illégitimes, des actes de profanation, des décisions injustes et même des agressions criminelles -



Date de mise en ligne : dimanche 10 mars 2019

Copyright © Jésus-Christ en France - Tous droits réservés

Violences policières sur décisions gouvernementales : une dérive de type totalitaire Que reste-t-il de l'idéal de fraternité ? Que reste-il de la liberté de manifester ? Ou est la charité ?

« Depuis le début de la mobilisation Gilets jaunes, plusieurs recensements font état d'au moins 97 blessés graves par les armes de la police, dont quatre ont eu la main arrachée et au moins quatorze ont perdu un oeil. La faute aux lanceurs de balle de défense, aux grenades GLI-F4 et à une doctrine de maintien de l'ordre ultraviolente. » : tel est le terrible bilan que pouvait dresser le 19 janvier 2019 les journalistes du site « reporterre ».

On relève plus de blessés graves par la police en deux mois qu'en vingt ans. Depuis lors, hélas, le bilan s'est encore alourdi. Bilan beaucoup plus lourd qu'en 1968, alors qu'en 2018-2019, la police se trouve face à des manifestants pacifiques, à l'exception de quelques bandes, d'extrême gauche pour la plupart. Il est patent en tout cas de constater que les morts et blessés ne sont, à une très large majorité, nullement des extrémistes.

L'ACAT (Action des chrétiens pour l'abolition de la torture), organisation de défense des droits humains reconnue d'utilité publique, créée en 1974 pour lutter contre la torture et la peine de mort dans le monde exerce depuis 1978 en France une action de vigilance à l'égard de l'action des institutions sensibles que sont la police, la gendarmerie, la justice ou l'administration pénitentiaire. Pour l'ACAT, « Pour l'ACAT, ces trois mois de manifestations confirment les nombreux dysfonctionnements observés depuis plusieurs années dans la gestion du maintien de l'ordre, parmi lesquels un recours important à des forces non spécialisées dans le maintien de l'ordre, une utilisation disproportionnée des armes de force intermédiaire, un allongement préoccupant de la liste des blessés ou encore des entraves manifestes à l'exercice de libertés fondamentales. L'ACAT note aussi les inquiétudes émises par plusieurs instances, tant nationales qu'internationales, y compris de défense des droits humains indépendantes quant aux événements récents en France. Cet état de fait justifie le besoin urgent d'analyser et d'évaluer les choix doctrinaux opérés ces dernières années et d'engager une réflexion sur leurs conséquences, à court et long termes, sur l'exercice des libertés publiques. »

En conclusion, l'ACAT relève « Alors que la mobilisation des gilets jaunes a dépassé les 100 jours, un premier bilan s'impose, notamment au regard des obligations internationales de la France. Pour le rapporteur spécial des Nations unies sur la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, « le fait de ne pas prendre toutes les précautions pratiquement possibles dans la planification, la préparation et la conduite des opérations de répression accroît le risque de recours inutile ou disproportionné à la force et, en principe, viole l'obligation de l'Etat de prévenir les peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants »⁷⁸. Or, après plus de trois mois de mobilisation des « gilets jaunes », force est de constater que la doctrine du maintien de l'ordre a montré ses limites et témoigne de la faillite des autorités à garantir pleinement l'intégrité de ses citoyens exerçant leur liberté de manifester et des

personnes se trouvant à proximité de ces mobilisations. Ce sinistre constat est aujourd'hui partagé par diverses instances internationales, notamment de défense des droits humains. Dès lors, l'ACAT ne peut que renouveler ses vœux d'une réflexion sérieuse sur les pratiques mises en oeuvre à l'occasion des manifestations organisées sur la voie publique, en prenant en compte l'évolution des formes de mobilisation qui semblent mettre à rude épreuve les habitudes des forces de l'ordre. Ce travail, qui sera sans aucun doute long, demande un engagement politique fort et doit être urgemment engagé au risque de creuser, de manière durable, le fossé entre police et population et de générer des tensions plus grandes encore à chaque manifestation sur la voie publique. En effet, en l'état, loin d'apaiser les tensions et de garantir la protection de l'ordre public et des libertés fondamentales, il se révèle être contre-productif sur les court, moyen et long termes. Ce changement doctrinal doit néanmoins s'inscrire dans une réflexion plus large sur les missions des forces de l'ordre. En effet, la problématique de la conflictualité des relations entre celles-ci et la population se pose tout autant dans le cadre des missions de police urbaine ordinaire qu'il conviendra de ne pas négliger. La réduction de la conflictualité et la transparence doivent devenir des lignes directrices pour toutes les institutions des forces de l'ordre »

Lorsque l'on rapproche ces dérives gravissimes en matière de doctrine de maintien de l'ordre et de mise en oeuvre sur le terrain, conduisant à de multiples blessés et plusieurs morts de paisibles manifestants, voire de simples passants, d'un système médiatique aux mains de l'Etat et de quelques grands opérateurs privés, des lois et projets visant à la restriction de la liberté d'expression et au développement de l'auto censure, on ne peut que relever une dérive de type totalitaire grave et particulièrement inquiétante pour l'avenir. Les « gilets jaunes » en ont bien pris conscience, en mettant au premier rang de leurs revendications l'introduction dans la Constitution du Référendum d'initiative citoyenne (RIC).

De leur côté, l'Organisation des Nations Unies elle-même a dénoncé les dérives du gouvernement et du président français en matière de méthodes de maintien de l'ordre. Il en est de même du Défenseur des droits en France, Jacques Toubon, qui, dans son tout récent rapport annuel, dénonce ces pratiques dangereuses et de nature à causer de lourdes blessures : car, hélas, un siècle après la Grande Guerre 1914-1918, nous assistons au retour de « gueules cassées »...pour cause de manifestations. Serait-ce un indicateur de ce que la France est entrée en guerre civile ? Nous aimerions être convaincus du contraire. Reste aux catholiques à prier pour la paix civile et l'avènement d'un pouvoir politique soucieux de tous, avec à sa tête, un Chef qui soit celui de tous les Français et non un chef de parti.

Guy Barrey

Site à consulter

[ACAT France 100 jours de manifestations bilan](#)

Au moins 97 blessés graves par les armes de la police

« Depuis le début de la mobilisation Gilets jaunes, plusieurs recensements font état d'au moins 97 blessés graves par les armes de la police, dont quatre ont eu la main arrachée et au moins quatorze ont perdu un oeil. La faute aux lanceurs de balle de défense, aux grenades GLI-F4 et à une doctrine de maintien de l'ordre ultraviolente.

« J'étais en train de filmer avec mon téléphone portable aux Champs-Élysées quand il y a eu un mouvement de foule. J'ai reculé et j'ai senti cette balle de Flash-Ball percuter ma tête. J'ai eu l'impression que ma joue droite éclatait. » Axelle Marquise, 28 ans, a été blessée par un tir de lanceur de balle de défense (LBD) le samedi 8 décembre à Paris, lors d'une manifestation des Gilets jaunes. C'était la première fois de sa vie que cette serveuse à Six-Fours (Var) descendait dans la rue. Les examens médicaux diagnostiqueront une brûlure au deuxième degré, un hématome majeur, une double fracture de la mâchoire et un trismus - contraction constante des muscles de la mâchoire qui l'empêche d'ouvrir la bouche de plus d'un centimètre. « Je dois manger liquide pendant six semaines. J'ai déjà perdu six kilos. Après le rendez-vous le 29 janvier avec la chirurgienne pour vérifier que la fracture est bien réduite, je devrai faire je ne sais combien de séances de kiné pour soigner le trismus. Quand je pourrai enfin ouvrir la

bouche, il faudra voir les dégâts au niveau des dents. J'ai perdu un bout de la molaire au fond à droite et je sens que quelque chose ne va pas », décrit-elle à Reporterre.

Axelle Marquise, 28 ans, serveuse à Six-Fours (Var), a été blessée le samedi 8 décembre aux Champs-Élysées, à Paris. Elle souffre d'une brûlure au deuxième degré sur la joue droite, d'un hématome majeur et d'une double fracture de la mâchoire.

La jeune femme s'est vue prescrire dix jours d'incapacité totale de travail (ITT). Pourtant, elle dit avoir eu « énormément de chance » par rapport aux autres blessés qui témoignent avec elle dans une vidéo. Celle-ci a été mise en ligne le 15 janvier par le collectif des « Mutilés pour l'exemple » (attention, images très choquantes). On y voit les cicatrices de Thomas, qui a lui aussi pris un tir de LBD en plein visage. Bilan, « 25 points de suture, une fracture du sinus, la lèvre tuméfiée et l'oeil gauche touché ». Et le moignon d'Antoine, 26 ans, qui a eu la main droite arrachée par une grenade GLI-F4.

Dans un courriel adressé à Reporterre le 17 janvier, le ministère de l'Intérieur a comptabilisé depuis le 17 novembre « 1.800 blessés parmi les manifestants et un millier de blessés parmi les forces de l'ordre » - dont les trois-quarts, selon Le Journal du dimanche, n'auraient pas donné lieu à un arrêt de travail. Ces chiffres ne disent rien de la gravité des blessures. Le 5 décembre, Reporterre recensait trois mains arrachées par des grenades GLI-F4, des blessures à la tête causées par des tirs de LBD et le décès de Zineb Redouane, 80 ans, à Marseille, après qu'une grenade ait été tirée dans son appartement.

97 blessés graves depuis le 17 novembre 2018

Affiche des blessés lors de l'acte 9 des Gilets jaunes, le 12 janvier 2019, à Lille.

Depuis 2012, le collectif contre les violences d'État « Désarmons-les ! » tient la sinistre comptabilité des blessés graves et tués par la police. « Nous parlons de blessure grave dès lors qu'il y a plaie ouverte avec fracture, traumatisme crânien, perte d'un membre, rupture d'un organe ou blessure à la tête. Les informations nous viennent des réseaux sociaux, de membres du réseau et d'avocats engagés dans la lutte contre les violences policières, explique à Reporterre Ian B., membre du collectif. Quand une information nous parvient, nous demandons confirmation aux proches de la victime ainsi que plusieurs photos à différents stades de la guérison avant de la verser à la liste. » Dans un bilan provisoire mis en ligne le 4 janvier, le collectif dénombrait 97 blessés graves depuis le 17 novembre. « Quasiment les trois quarts ont été blessés à la tête » et plusieurs ont été définitivement mutilés : quatre ont eu une main arrachée, une personne est devenue sourde suite à l'explosion d'une grenade et dix-sept personnes ont été éborgnées.

Le journaliste indépendant David Dufresne a quant à lui entrepris de signaler blessures et violences les plus graves sur son fil Twitter et au ministère de l'Intérieur. Quand Reporterre l'a rencontré, mercredi 16 janvier, il avait déjà rédigé 307 « signalements ». « La plupart concernent des blessures. D'autres, des manquements à la déontologie ou un non-respect des règles qui sont la matrice de la blessure. Toutes les blessures à la tête causées par des LBD et des Flash-Ball sont interdites, puisque les policiers ne sont pas autorisés à viser la tête et les parties génitales. Les tabassages ne sont pas autorisés non plus. Cette centaine de blessés graves et ce millier de blessés légers sont déshonorants. »

Le quotidien Libération s'est appuyé sur ces travaux pour établir son propre recensement « non exhaustif ». Bilan le 15 janvier : 94 blessés graves, dont 69 par des tirs de LBD. Et au moins 14 personnes éborgnées.

Plus de blessés graves par la police en deux mois qu'en vingt ans

Un policier vise le journaliste Simon Louvet à Rouen le 29 décembre 2018.

Chez ces observateurs, c'est l'effroi qui prime. « J'ai entrepris ce travail à cause d'un sentiment de sidération devant les images de violences policières et le déni politique et médiatique de ces violences, explique David Dufresne, qui avait publié en 2013 un livre d'enquête intitulé *Maintien de l'ordre* (éd. Fayard). Avec les Gilets jaunes, on a battu les records des mobilisations contre le CIP en 1994, contre le plan Juppé en 1995 et contre le CPE en 2006. Il faut remonter à Mai 68 pour déplorer un tel bilan. Certes, en Mai 68, il y avait eu des morts. Mais là aussi, une dame de 80 ans est morte à Marseille. Une enquête doit établir s'il s'agit d'une victime collatérale, mais elle reste une victime. »

Même sentiment d'aggravation du côté de Désarmons-les : « Le collectif est né en 2012, quand nous nous sommes rendus compte que des manifestants étaient blessés par les armes de la police et notamment les grenades utilisées depuis les années 2000, raconte Ian B. En février 2014, trois personnes ont été éborgnées à Nantes lors d'une manifestation contre le projet d'aéroport de Notre-Dame-des-Landes. Le nombre de blessés a grimpé en flèche au moment de la mort de Rémi Fraise à Sivens en octobre 2014, des mobilisations contre la « loi travail » en 2016 et de l'expulsion de la Zad de Notre-Dame-des-Landes en 2018. » Mais la mobilisation des Gilets jaunes fait exploser les compteurs. « Entre 1999 et le 17 novembre 2018, soit environ vingt ans, nous avons recensé 53 blessés graves, dont un grand nombre en-dehors de manifestations. Depuis le 17 novembre, nous en sommes à 97 blessés graves, quasiment tous en manifestations. »

Comment en est-on arrivé là ? En juillet 2017, l'Action des chrétiens pour l'abolition de la torture (Acat) dénonçait dans une note adressée au Défenseur des droits un « tournant majeur dans la doctrine française du maintien de l'ordre » depuis le début des années 2000, avec « le développement des logiques d'interpellation d'une part et la transformation de l'armement d'autre part ». « Allant de pair avec une logique chiffrée de l'action policière, le nombre d'interpellations est devenu un enjeu des opérations de maintien de l'ordre, peut-on y lire. Une interpellation implique un rapprochement au corps à corps, et donc, de facto, un abandon de la logique de mise à distance. » L'évolution de l'armement s'est traduite par l'essor des armes de force intermédiaire - lanceurs de balle de défense dont le LBD 40, grenades lacrymogènes instantanées GLI-F4 et grenades de désencerclement -, à l'origine de la plupart des blessures graves en manifestation ces dernières années. A noter que seule la France utilise ces armements : ni l'Allemagne, ni le Royaume-Uni, ni la Belgique n'utilisent de grenades à effet de souffle type GLI-F4 et de LBD. Le maintien de l'ordre en France, « une exception française »

Cette évolution néfaste s'est faite avec la complicité du politique. Dans leur article « Un splendide isolement. Les politiques françaises du maintien de l'ordre », les sociologues Olivier Fillieule et Fabien Jobard s'intéressent à « la certitude, largement entretenue par policiers et gendarmes, que le maintien de l'ordre 'à la française' est d'excellence et qu'il est prisé dans le monde entier. Cela fut peut-être vrai par le passé, mais ce n'est plus le cas. » En outre, « cette difficulté à se remettre en question s'adosse à un discours sur les spécificités de la situation française avec l'idée que les casseurs sont d'une détermination jamais vue auparavant et que l'on bascule dans un cycle inédit de violence (...). Le politique se contente de reprendre à son compte les déclarations des principaux syndicats de police, selon lesquels la violence de l'adversaire exonère le dispositif de maintien de l'ordre. (...) Se laissant convaincre par les arguments policiers sur la 'violence extrême' des adversaires, les ministres de l'Intérieur par cette seule posture s'empêchent tout examen au fond de l'action policière. » La déclaration de Christophe Castaner le 16 janvier à Carcassonne, illustre bien ce soutien sans faille : « Moi, je ne connais aucun policier, aucun gendarme qui ait attaqué des Gilets jaunes. Par contre, je connais des policiers et des gendarmes qui utilisent des moyens de défense de la République, de l'ordre public. »

Mais de plus en plus de voix s'élèvent pour dénoncer la multiplication des blessures causées par les violences policières et réclamer l'interdiction des armes de force intermédiaire. Le 1er décembre, six avocats écrivaient à M. Castaner pour lui demander l'interdiction des grenades GLI-F4. Le 7 décembre, environ 200 personnalités, dont des élus de gauche, des sociologues, des historiens et des écrivains, appelaient à cesser « immédiatement » l'usage des LBD en manifestation. Le 14 décembre, c'était au tour d'Amnesty international de prendre la plume. Le 17 janvier, le Défenseur des droits Jacques Toubon réclamait une nouvelle fois la suspension de l'usage des LBD.

Il avait déjà préconisé l'interdiction des lanceurs de balle de défense dans un rapport remis le 10 janvier 2018 à l'Assemblée nationale. « Au cours d'une manifestation où, par définition, les personnes visées sont généralement groupées et mobiles, le point visé ne sera pas nécessairement le point touché et la personne visée pourra ne pas être celle atteinte », y lit-on. « Par ailleurs, le caractère "non légal" des armes de force intermédiaire conduit en pratique les agents à les utiliser avec moins de précautions que les armes traditionnelles. Comme le relève Cédric Moreau de Bellaing, sociologue, l'introduction "des armes sublétales a plus d'effets délétères que positifs" car elles induisent "l'absolue certitude qu'au pire on amochera mais qu'on ne tuera pas" , ce qui explique qu'"on les utilise plus souvent" », poursuit le Défenseur des droits.

« Les victimes sont issues de toutes les franges de la population »

L'explosion du nombre de blessés joue dans la prise de conscience, mais pas seulement. Avec les Gilets jaunes, le profil des victimes a changé ; plus possible de mettre en avant l'image de « casseurs », « anarchistes » ou « zadistes » qui, quelque part, « l'auraient bien cherché ». « Les victimes ne sont plus issues du monde militant mais de toutes les franges de la population », observe David Dufresne. « Ce sont des citoyens ordinaires, des gens qui travaillent et qui ont une famille, et qui pour beaucoup descendent dans la rue pour la première fois pour défendre leurs droits », confirme Ian B, de Désarmons-les. « Avant d'aller en manifestation, je me disais que les personnes blessées avaient elles-mêmes commis des violences. Je ne pensais pas qu'un manifestant lambda pouvait se faire tirer dessus, témoigne Axelle Marquise. Mais aujourd'hui, quand je vois les images de Fiorina, 20 ans, qui a perdu un oeil à cause d'un tir de Flash-Ball, j'ai des frissons dans tout le corps et les larmes aux yeux : comment une fille si jeune, qui allait à sa première manif, a-t-elle pu être mutilée de cette manière ? »

La riposte judiciaire s'amorce. Le 11 janvier, l'Inspection générale de la police nationale avait été saisie de 207 signalements pour des dénonciations de violences policières, dont 71 enquêtes judiciaires et une enquête administrative, depuis le début du mouvement. 25 réclamations sont actuellement en cours de traitement par le Défenseur des droits, dont certaines concernent des groupes de personnes.

Axelle Marquise, elle, a porté plainte contre X pour « violence aggravée avec menace ou usage d'une arme ». Elle n'est pas retournée manifester depuis sa blessure : « J'ai pensé accompagner mon compagnon la semaine dernière, mais je n'en ai pas dormi de la nuit. Je me suis vue prendre à nouveau un tir de LBD dans la tête et perdre un oeil ou être défigurée à vie. » En revanche, elle se dit prête à répondre à l'appel du collectif des Mutilés pour l'exemple, pour des rassemblements le 2 février devant les commissariats et gendarmeries, avec des manifestants couverts de bandages demandant l'interdiction des armes de force intermédiaire. « Je ne sais pas si on obtiendra cette interdiction. De plus en plus de personnes ont conscience que ces armes peuvent mutiler et même tuer. Mais en même temps, je crains que le gouvernement trouve encore des excuses, en prétendant que les manifestants sont violents, qu'ils n'avaient pas à être là, comme l'a insinué Castaner en disant que ceux qui iraient manifester se rendraient complices des violences. »

Le courriel du ministère de l'Intérieur n'est pas très encourageant : « Il s'agit d'armes de défense qui sont utilisées par les forces de l'ordre en réponse à des violences, en situation de légitime défense et dont l'usage qui en est fait est proportionné. Les manifestations, à Paris et en province, la plupart non déclarée, ont été caractérisées par des actions particulièrement violentes, et une volonté affichée d'en découdre avec les forces de l'ordre », a-t-il laconiquement répondu à Reporterre. »

19 janvier 2019 / Émilie Massemin (Reporterre)

Site source :

[reporterre Le terrible bilan de deux mois de violences policières](#)

Voir aussi :

[Gilets jaunes bilan provisoire des morts et blessés](#)